



# Règlement intérieur

## **ADHESION AU CLUB**

La cotisation qui couvre l'assurance et la licence (obligatoire) est fixée chaque année par le comité directeur. Cette cotisation est une et indivisible : elle est valable pour la saison sportive du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante. Celle-ci devra être réglée avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, passé ce délai, l'enfant ne sera plus admis aux séances. Au-delà de cette date, l'inscription est définitive et la cotisation est due.

Cette cotisation ne pourrait aucunement être remboursée si l'activité du club ou du licencié devait cesser suite à une décision indépendante de sa volonté.

## **ACCES A LA SALLE**

Les représentants légaux sont priés d'amener et rechercher les enfants à la porte de la salle spécialisée et non les déposer ou les attendre sur le parking, ceci pour des raisons de sécurité.

La salle spécialisée est exclusivement réservée aux licenciés « Gym Bartenheim » accompagnés d'un entraîneur. Le club n'est pas responsable en cas d'accident du licencié en dehors de ses heures d'entraînement et/ou s'il se trouve en salle sans encadrant.

Il est recommandé aux familles, qui désirent regarder leur(s) enfant(s) pendant les séances, de se rendre à la cafétéria par le couloir de telle sorte que la porte d'accès à la salle soit dégagée et libre de passage.

La cafétéria peut ne pas être accessible à certains moments et ce pour diverses raisons (autres activités, location...).

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet dans les locaux de l'Espace 2000.

## **VESTIAIRES**

L'accès aux vestiaires est limité aux adhérents des activités du club. Les accompagnants des enfants de moins de 5 ans sont autorisés dans la limite où d'autres groupes ne sont pas dans le vestiaire à ce moment-là.

## **TENUE DE PRATIQUE**

Les chaussures sont interdites pour toute personne entrant dans la salle spécialisée.

Une tenue correcte et adaptée pour la pratique sportive est exigée pour tous les gymnastes.

Les bijoux : montres, bracelets, colliers, boucles d'oreilles et autres accessoires qui peuvent s'avérer gênants ou dangereux pour la pratique de la gym sont interdits.

Les enfants qui ont des cheveux longs sont prié(e)s de les attacher.

## **ENTRAÎNEMENTS**

En cas d'absence à une ou plusieurs séances, il est judicieux de laisser un message par mail à contact.gymbartenheim@gmail.com ou de prévenir au ☎ 03 89 68 30 14.

Les cours doivent être suivis régulièrement. Les horaires doivent être respectés (être à l'heure au début et à la fin des séances).

Dans les sections non compétitives, les groupes sont constitués à partir de l'année de naissance des enfants. Les regroupements d'enfants d'âges différents pour des raisons pratiques ou de convenances personnelles ne sont pas possibles car les programmes sont adaptés à l'âge de chacun. A noter qu'il n'y a pas de séances durant les vacances scolaires et jours fériés, nous respectons les rythmes scolaires.

Le nombre d'heures d'entraînement est fixé par les entraîneurs et proposé aux représentants légaux. Les entraînements peuvent être modifiés en cours d'année pour des raisons que l'entraîneur jugera nécessaires pour la bonne progression des gymnastes.

Les différents groupes sont formés en début de saison ; mais ces groupes, en fonction de leur niveau et de leur progression, peuvent être modifiés en cours d'année, ceci afin que l'entraînement corresponde aux capacités des gymnastes. Le choix des méthodes d'entraînement est de la responsabilité des entraîneurs et est toujours validé par le comité directeur.

## **COMPÉTITIONS**

Le calendrier des compétitions est affiché à la salle et publié sur le site internet du club.

En période de compétition, des entraînements supplémentaires pourront être programmés.

Les représentants légaux s'engagent à faire participer leur enfant dans les diverses compétitions officielles tant en équipe qu'en individuel. En cas de non-participation, les frais d'engagement seront refacturés aux représentants légaux (sauf sur présentation d'un certificat médical).

Les décisions de sélection d'un ou d'une gym ainsi que la composition d'une équipe est de la responsabilité du responsable technique du club en accord avec les entraîneurs et le comité directeur, ceci afin d'éviter toute discussion ou polémique.

## **COMPORTEMENT**

Les gymnastes représentent le club ; par conséquent un comportement exemplaire et sportif est exigé.

Toute propagande politique, religieuse, raciale, commerciale sont rigoureusement interdites.

Le comportement de chacun doit être tel qu'il ne puisse provoquer ni émoi ni scandale de la part d'autrui.

Toutes altercations ou violences sont prohibées dans les enceintes où sont pratiquées les activités de l'association.

Tout adhérent doit avoir un comportement conforme aux valeurs et chartes de la FFGym (disponible sur demande).